CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET : Soutien à l'association "Habitat alternatif social - maison des Espillières" pour la mise en sécurité de femmes victimes de violences et leurs enfants : hébergements et accompagnement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décider:

- d'allouer à l'association habitat alternatif social maison des Espillières, au titre de 2018, une subvention de 9 000 €, pour continuer à développer l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, conforme au modèle prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental

des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée